

# LA THÉMIS

REVUE DE LÉGISLATION, DE DROIT ET DE JURISPRUDENCE.

DIRECTEURS :

L'HON. T. J. J. LORANGER, L.L.D. | CHS C. DE LORIMIER, C.R., L.L.D.  
B. A. T. DE MONTIGNY, Recorder. | EDOUARD A. BEAUDRY, Notaire  
E. LEP. DE BELLEFEUILLE, Avocat | JOSEPH DESROSIERS, Avct. B C L

VOL. IV.

NOVEMBRE 1882.

No. 10.

DÉFENSE DU RAPPORT DE LA COMMISSION DE CODIFICATION DES  
STATUTS SUR LES RÉFORMES JUDICIAIRES CONTRE LA CRITIQUE DE  
M. LE JUGE RAMSAY.

*(Suite et fin.)*

“ Quelque utile que soit dans certains pays, en Angle-  
“ terre par exemple, l'usage d'inscrire aux jugements les  
“ noms des juges qui n'y ont pas concouru et d'obliger ces  
“ juges à publier à l'audience les raisons de leur dissenti-  
“ ment, cette pratique n'a pas produit parmi nous d'heu-  
“ reux résultats. Elle a, au contraire, été nuisible à l'admi-  
“ nistration de la justice, et a plutôt contribué à décréditer  
“ les tribunaux, qu'à en accroître l'autorité. ”

“ Retenue dans ses bornes légitimes et exercée avec la cir-  
“ conspection qu'exige l'accomplissement d'un devoir aussi  
“ délicat, l'obligation imposée au juge qui ne concourt pas  
“ au jugement, de le critiquer pour soutenir son sentiment,  
“ est à peine compatible avec la déférence qu'il doit à ses  
“ collègues, et à la dignité du tribunal dont il est membre.  
“ Car déguisée sous la forme la plus courtoise et adoucie